

## Concours interne de l'agrégation du second degré et Caer Section arts option A : arts plastiques

1. Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation .....	1
2. Descriptif des épreuves de l'agrégation interne et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés de l'enseignement privé sous contrat (CAERPA) section arts.....	2
3. Concours interne de l'agrégation du second degré Section arts option arts plastiques/Programme de la session 2018/Épreuve de culture plastique et artistique .....	3
4. Précisions sur les épreuves de l'agrégation et du capes d'arts plastiques/Session 2018.....	3
5. Concours interne de l'agrégation du second degré et Caer Section arts option A : arts plastiques/Épreuve de culture plastique et artistique Notes de commentaire et sujet zéro .....	3
6. Concours interne de l'agrégation du second degré et Caer Section arts option A : arts plastiques/Épreuve de pratique et création plastiques : réalisation d'un projet de type artistique/Notes de commentaire et sujet zéro.....	3

### 1. Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034519161&categorieLien=id>

(...)

L'annexe II de l'arrêté du 28 décembre 2009 susvisé relative aux épreuves du concours interne est modifiée comme suit pour ce qui concerne les sections ci-après désignées :

(...)

#### I.-Section arts

Après la partie introductive relative au choix des candidats entre deux options : option A : arts plastiques et option B : arts appliqués, les dispositions relatives à l'option A sont remplacées par les dispositions ci-après :

« Option A : arts plastiques

#### A.-Epreuves d'admissibilité

##### 1° Epreuve de pédagogie des arts plastiques.

L'épreuve prend appui sur un sujet à consignes précises assorti d'un ou plusieurs extraits des programmes du lycée. Le sujet peut comporter des documents iconiques et textuels.

Le candidat conçoit, selon les consignes du sujet, une séquence d'enseignement destinée à des élèves du second cycle. Il prévoit le dispositif, le développement, l'évaluation de son projet d'enseignement, ainsi que les prolongements éventuels. A partir d'indications portées dans le sujet, il inclut également une étude de cas pouvant porter sur des dimensions spécifiques de la discipline (composante particulière du programme, compétence donnée, modalité pédagogique ...).

Durée : six heures ; coefficient 1.

##### 2° Epreuve de culture plastique et artistique.

L'épreuve a pour but d'évaluer des compétences attendues d'un professeur d'arts plastiques pour la mise en œuvre des composantes culturelles et théoriques de la discipline : mobiliser la culture artistique et les savoirs plasticiens au service de la découverte, l'appréhension et la compréhension par les élèves des faits artistiques (œuvres, démarches, processus ...), situer et mettre en relation des œuvres de différentes natures (genre, styles, moyens ...) issues de périodes, aires culturelles, zones géographiques diverses, analyser et expliciter l'évolution des pratiques dans le champ des arts plastiques et dans ses liens avec des domaines très proches (photographie, architecture, design, arts numériques ...) ou d'autres arts avec lesquels il dialogue.

L'épreuve prend appui sur un sujet à consignes et une sélection de documents iconiques et textuels. Tirant parti de l'analyse de cet ensemble, le candidat développe et argumente une réflexion disciplinaire sur l'évolution des pratiques artistiques.

Le programme de l'épreuve porte sur les problématiques, questions, questionnements plastiques et artistiques induits par les programmes d'arts plastiques du lycée. Six questionnements plus spécialisés issus de ces programmes orientent la réflexion à conduire ; ils sont publiés sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale et sont périodiquement renouvelés.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

#### B.-Epreuves d'admission

1° Epreuve de pratique et création plastiques : réalisation d'un projet de type artistique.

L'épreuve se compose d'une pratique plastique à visée artistique, d'un exposé et d'un entretien.

Elle permet d'apprécier la maîtrise d'un geste professionnel majeur de la part d'un professeur d'arts plastiques, fondé sur ses compétences et engagements artistiques : la conception, les modalités de réalisation et l'explicitation d'un projet de type artistique.

Déroulement de l'épreuve :

a) Projet et réalisation

A partir d'un sujet à consignes précises et pouvant s'accompagner de documents annexes, le candidat élabore et réalise un projet à visée artistique au moyen d'une pratique plastique. Il peut choisir entre différents modes d'expression, en deux ou en trois dimensions, avec des moyens traditionnels, actualisés ou numériques, ou croisant ces diverses possibilités. La réalisation de ce projet peut-être une production achevée ou, pour des projets de plus grande ampleur (par exemple in situ, interventions dans l'espace architectural ou le paysage, démarches incluant la performance ...), une présentation visuelle soutenue par des moyens plastiques (esquisses, maquettes, images ...). Cette partie de l'épreuve s'inscrit dans les contraintes matérielles du sujet et du lieu dans lequel elle se déroule. Les moyens de production (outils, matériels, matériaux, supports) sont à la charge du candidat.

b) Exposé et entretien.

En prenant appui sur la production achevée ou la présentation visuelle qu'il a produite, le candidat présente et explicite son projet (démarche et réalisation). Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury qui permet d'évaluer les capacités du candidat à soutenir la communication de son projet artistique, à savoir l'expliquer et à en permettre la compréhension.

Durée de l'épreuve :

-élaboration du projet et réalisation : huit heures ;

-exposé (présentation par le candidat de son travail) : dix minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.

Coefficient 2.

2° Epreuve professionnelle orale.

L'épreuve se compose d'un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

Le projet d'enseignement proposé est conçu à l'intention d'élèves du second cycle.

L'épreuve prend appui sur un dossier présenté sous forme de documents écrits, photographiques et/ ou audiovisuels et sur un extrait des programmes du lycée.

Le dossier comprend également un document permettant de poser une question portant sur les dimensions partenariales de l'enseignement, internes et externes à l'établissement scolaire, disciplinaires ou non disciplinaires, et pouvant être en lien avec l'éducation artistique et culturelle.

Le projet d'enseignement et la dimension partenariale peuvent faire appel à la présentation d'une expérience pédagogique vécue par le candidat.

L'exposé du candidat, au cours duquel il est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques, est conduit en deux temps immédiatement successifs :

a) Projet d'enseignement (trente minutes maximum) : leçon conçue à l'intention d'élèves du second cycle. Le candidat expose et développe une séquence d'enseignement de son choix en s'appuyant sur le dossier documentaire et l'extrait de programme proposés.

b) Dimensions partenariales de l'enseignement (dix minutes maximum) : le candidat répond à une question à partir d'un document inclus dans le dossier remis au début de l'épreuve, portant sur les dimensions partenariales de l'enseignement.

Le projet d'enseignement peut faire appel à la présentation d'une expérience pédagogique vécue par le candidat

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (quarante minutes maximum).

Durée de la préparation : quatre heures trente ; durée de l'épreuve : une heure et vingt minutes (exposé : quarante minutes ; entretien : quarante minutes) ; coefficient 2). »

## **2. Descriptif des épreuves de l'agrégation interne et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés de l'enseignement privé sous contrat (CAERPA) section arts.**

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98738/les-epreuves-de-l-agrégation-interne-et-du-caerpa-section-arts.html>

- 3. Concours interne de l'agrégation du second degré Section arts option arts plastiques/Programme de la session 2018/Épreuve de culture plastique et artistique**  
[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agregation\\_interne/94/9/p2018\\_agreg\\_int\\_arts\\_plastiques\\_787949.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agregation_interne/94/9/p2018_agreg_int_arts_plastiques_787949.pdf)
- 4. Précisions sur les épreuves de l'agrégation et du capes d'arts plastiques/Session 2018**  
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid110902/precisions-epreuves-agregation-capes.html>
- 5. Concours interne de l'agrégation du second degré et Caer Section arts option A : arts plastiques/Épreuve de culture plastique et artistique Notes de commentaire et sujet zéro**  
[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/sujets0\\_arts/88/3/nc2018\\_agreg\\_int\\_arts\\_plastiques\\_culture\\_plastique\\_artistique\\_794883.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/sujets0_arts/88/3/nc2018_agreg_int_arts_plastiques_culture_plastique_artistique_794883.pdf)
- 6. Concours interne de l'agrégation du second degré et Caer Section arts option A : arts plastiques/Épreuve de pratique et création plastiques : réalisation d'un projet de type artistique/Notes de commentaire et sujet zéro**  
[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/sujets0\\_arts/88/5/nc2018\\_agreg\\_int\\_arts\\_plastiques\\_pratique\\_creation\\_plastique\\_794885.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/sujets0_arts/88/5/nc2018_agreg_int_arts_plastiques_pratique_creation_plastique_794885.pdf)